

République Française  
Département de la Haute Garonne  
Arrondissement de Toulouse  
**COMMUNE DE GAURE**

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 18/06/2025

Présents : Mmes : Isabelle BONNEVIALE, Monique LEYQUEBAQUES, Sandrine  
MANSON ;  
Mrs : André DE ROSSI, Gilbert RAMIERE.

Absent ayant donné procuration : Mme Catherine TURLAN

Absents : Mrs : Eric LAMBIN, Didier BARTHES, Michel TONON, Joël PASCHETTA.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025
- Désignation de la secrétaire de séance
- Prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2025/2026
- Préparation de la rentrée 2025
- Recrutement de vacataires
- Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 :**

Approuvé à l'unanimité

### **Désignation de la secrétaire de séance :**

Mme Sandrine MANSON est désignée

### **Prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2025-2026**

Monsieur le Maire rappelle que le prix des repas du restaurant scolaire a été fixé à 3.29 € pour les élèves et 6.49 € pour les enseignants et les animateurs, pour l'année scolaire 2024/2025.

Il propose à l'assemblée d'actualiser ces tarifs afin de tenir compte notamment de l'augmentation du coût des denrées et de l'électricité et présente les différentes simulations réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une hausse de 3% au prix des repas du restaurant scolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, ce qui portera les tarifs à :

- **3.38 euros pour les élèves**
- **6.68 euros pour les enseignants et les animateurs.**

### **Préparation de la rentrée scolaire 2025**

Monsieur le Maire présente la note d'information sur le stationnement et le règlement de l'école et du restaurant scolaire, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces documents.

### **Recrutement de vacataires**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il informe que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour répondre aux besoins ponctuels de la collectivité pour la période du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 juillet 2026.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC horaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 juillet 2026 ;
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC horaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Questions diverses :**

Concernant notre RPI, les institutrices ont demandé pour la rentrée 2025 une ouverture de classe, cette ouverture de classe pour les CE1 a été acceptée par l'académie. Une réunion avec la mairie de Lavalette est programmée afin de préparer la classe et un rendez-vous avec l'inspecteur est possible pour préparer la rentrée.

Les animations de l'été à venir sur la commune sont les suivantes :

- Le 05/07 « Sur les pas d'Edouard Duleu » de 16h à 20h organisée par la C3G avec au programme : balade animée, exposition avec des objets de l'artiste, visite de l'église et concert, toutes les informations sont à retrouver sur le site internet de la mairie et sur l'application PanneauPocket.
- Le passage du Tour de France est prévu le mercredi 16 juillet sur la route des Crêtes à Gauré, les horaires de passage et toutes les informations utiles sont affichés à la mairie, sur le site internet et sur l'application PanneauPocket.

Les flyers de ces animations seront distribués dans les boites aux lettres des habitants de la commune la semaine prochaine.

Une étude est en cours sur l'aménagement de la place publique derrière la salle des fêtes, des éléments chiffrés avec des plans devraient pouvoir être présentés lors d'un prochain conseil, la commune y travaille avec le cabinet d'ingénierie, les techniciens de l'ATD du CD 31 et du Pays Tolosan.

Les subventions départementales versées pour le pool routier sont à la baisse à compter de 2025 : le pool passant de 3 à 5 années avec un budget équivalent.

Les cours de judo devraient continuer le jeudi à la salle des fêtes à compter de la rentrée 2025 mais avec un autre club, décision en cours.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.**

<b><i>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 24 juin 2025</i></b>	<i>GALINIER Christian</i>	<i>TURLAN Catherine Absente</i>
<i>MANSON Sandrine</i>	<i>BARTHES Didier Absent</i>	<i>BONNEVIALE Isabelle</i>
<i>DE ROSSI André</i>	<i>LAMBIN Eric Absent</i>	<i>LEYGUEBAQUES Monique</i>
<i>PASCHETTA Joël Absent</i>	<i>RAMIERE Gilbert</i>	<i>TONON Michel Absent</i>

